

THÉMATIQUES

PÉDAGOGIE

- Un point de situation sur :
 - le suivi des élèves en difficultés, quel(s) appui(s) mis en place selon l'art. 99 LEO ?
 - les cours intensifs de français selon art. 102 LEO et art. 74 RLEO
 - la promotion des élèves, art. 108 LEO
 - les élèves allophones selon l'art. 102 LEO
 - l'adéquation de la formation des enseignants avec la nouvelle organisation de la LEO
 - les projets pédagogiques selon l'art. 17 LEO, art. 13 et 14 RLEO
 - l'enseignement de l'informatique dans l'école, des moyens acoustiques et numériques (MITIC)
 - le nombre d'enseignant-e-s n'ayant pas les titres, quelle proportion et dans quels cycles et voies ?
- Quelle évaluation du système scolaire selon l'art. 111 LEO ?
- La pédagogie spécialisée dans l'école, quel bilan selon les art. 98, 99 et 100 LEO ?
 - Quel temps d'attente moyen pour effectuer un bilan PPLS ?

PRIMAIRE

- Un point de situation sur :
 - les maîtrises de classe (cycles primaires et spécialement le 7-8, art. 53 LEO)
 - l'évolution des directives et des attentes spécifiques aux cycles 1 et 2
 - l'évolution des directives en lien avec l'évaluation concernant le cycle 1 et 2
 - l'âge d'admission à l'école et les dérogations accordées selon l'art. 57 LEO

SECONDAIRE

- Un point de situation sur :
 - les élèves en niveau 1 – 1 – 1, selon l'art. 86, al.3 LEO
 - le suivi des élèves en difficulté au secondaire 1
 - les « maîtrises » de classe en VG ?
 - le suivi des élèves VG suivant une option VP, selon l'art. 93 LEO
 - le suivi des élèves qui changent de voie et/ou de niveau, selon l'art. 90 LEO
 - le suivi des élèves bénéficiant d'un enseignement consolidé et dispensés de l'enseignement de certaines branches, selon l'art. 64 RLEO
 - le nombre d'élèves ayant un programme personnalisé et un certificat selon les art. 87 et 104 LEO
 - l'apprentissage des langues (allemand et anglais)
- Quel avenir pour les élèves certifiés LEO dans la formation professionnelle ?

ADMINISTRATIF

- Quelle influence de la LEO sur les directives et la gestion administrative non pédagogique dévolue aux enseignant-e-s ?
- Un point de situation sur les effectifs des classes, groupes, niveaux et par branches (par exemple ACM)
- Un point de situation sur les effectifs de classe et particulièrement le respect de l'art. 78 LEO et l'art. 61, al. 1, 2 et 3. RLEO
- La LEO, quelles conséquences sur les enseignants ? Temps partiels ? Absences ? Démissions ? Epuisement professionnel ?

FINANCES ET GESTION DE L'ÉCOLE

- Évolution, utilisation et gestion de l'enveloppe pédagogique selon l'art. 49, al.1 b., LEO
- Évolution, utilisation et gestion de l'enveloppe SESAF
- Évolution, utilisation et gestion des périodes hors enveloppe

MÉTHODES D'ANALYSE

Les personnes à questionner en fonction de la problématique : les enseignants, les directions, les parents.

Privilégier autant les méthodes qualitatives que quantitatives.

Lausanne, le 16 décembre 2015